

DÉPARTEMENT  
DE L'OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SENLISCANTON DE  
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

## Registre des Délibérations du Conseil Municipal du lundi 3 juin 2024

### CONVOCATION

Date : 28 mai 2024

Affichée le : 28 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, le trois juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 26

Votants : 37

Pouvoirs : 11

Absent : 2

**Étaient présents** : M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUSTI - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Belkassoum Hakim ZAHRAOUI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE  
DE LA VILLE LE :DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE  
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

le 06 juin 2024

#### Absents représentés

M. BOUKHACHBA

Mme MOUSSATEN

Mme FAZAL

M. PERRIN

Mme SAKHO

Mme SOW

Mme SENET

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

Mme MEHADJI

M. FACCHINI

Pouvoir à M. KHOULA

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à Mme LEHNER

Pouvoir à Mme MEUNIER

Pouvoir à M. AKABLI

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à M. MARTIN

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à M. NACHITE

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

#### Absents non représentés

Mme HAMADOUCHE, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Mariline DUHIN

## 18 Présentation ZAC Ec'Eau Port Tranche 3 et 4 avec plan de financement

### Rapport de présentation :

#### Abdoulaye DEME, Adjoint

Le projet de la ZAC Ec'Eau Port consiste à recycler une friche industrielle de 6 ha en un nouveau quartier, au bord de l'Oise organisé autour d'un port de plaisance. 420 logements environ et 1100 m<sup>2</sup> de commerces y sont programmés.

Au regard des investissements à mobiliser, il a semblé prudent de programmer la mise en œuvre de ce projet sur une dizaine d'année. Six tranches de travaux ont été ainsi programmées.

De manière à optimiser le plan de financement du projet, il vous est proposé de solliciter des subventions complémentaires pour les tranches 3 et 4 de ce projet.

Les travaux de la « tranche 3 » en cours de finition consistent en :

- la création de la darse du futur équipement portuaire de plaisance fluvial sur une emprise de 6000 m<sup>2</sup> et sur 7m de profondeur
- la réalisation d'un merlon paysagé qui permet de confiner les terres excavées et qui constitue un écran acoustique et visuel pour le nouveau quartier vis à vis des voies ferrées qui le longe au nord
- la mise en œuvre de palplanches pour soutenir les berges de la darse

- l'ouverture de la darse sur l'Oise pour sa mise en eau
- la réalisation d'une passerelle à l'entrée de la darse pour assurer la continuité de la promenade le long de l'Oise

Cette tranche de travaux constitue la première grande étape de réalisation du port fluvial autour duquel s'articulera le futur quartier. Elle fonde également les bases de l'aménagement paysager du nouveau quartier. Son coût est évalué à 7 883 381 € HT.

Les travaux de la « tranche 4 », engagés en 2023 consistent en :

- la finalisation de la promenade urbaine Jean-Claude Cabaret le long de l'Oise
- la réalisation d'un parement des palplanches sur le pourtour de la darse de manière à ne pas laisser à nu les matériaux et donner à l'équipement portuaire un aspect plus qualitatif et urbain
- l'aménagement des abords du port de plaisance

Cette tranche de travaux requalifie considérablement le site le long de l'Oise et les abords de l'équipement portuaire, permettant ainsi une appropriation du site avant même la livraison complète des différents programmes immobiliers. Son coût est évalué à 3 643 247 € HT.

Ces deux tranches de travaux correspondant aux conditions d'éligibilité de différents partenaires financiers tels que l'Etat, la Région des Hauts-de-France, l'ADEME et le Conseil Départemental, ont déjà fait l'objet de subventions.

Afin d'en optimiser le plan de financement ci-annexé, il vous est proposé de déposer un nouveau dossier de subvention auprès de l'Europe (FEDER 2021 -2026).

Il vous est donc proposé d'approuver le programme d'aménagement de l'équipement portuaire de l'Ec'eau port (tranche 3 et tranche 4) pour lequel conformément à la délibération n°2 du 6 février 2023, le Maire sollicite des subventions auprès de différents partenaires financiers.

#### Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 mars 2015 approuvant la création de la Zac Ec'Eau Port Fluvial,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2019 approuvant le dossier de réalisation de la Zac Ec'Eau Port Fluvial,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2019 approuvant le programme des équipements publics de la Zac Ec'Eau Port Fluvial,

Vu l'avis de la commission « Projet de Ville et transition écologique » en date du 14 mai 2024,

Entendu le rapport de présentation,

#### Vote :

Votants : 37	Pour : 35	Contre : 0	Abstentions : 2	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	-----------------	-------------------------------

#### ■ Décide à l'unanimité :

**Article 1er :** d'approuver le projet d'aménagement de l'Ec'Eau Port tranche 3 et tranche 4 aux nouvelles modalités de financement mentionnées.

**Article 2 :** conformément à la délibération n°2 du conseil municipal du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023, Monsieur le Maire sollicite les subventions et est autorisé à signer tout document y afférant.

**Article 3 :** d'imputer les nouvelles recettes correspondantes au compte prévu à cet effet sur le budget annexe de la ZAC EC-eau Port de la ville.

CREIL, le

**06 JUIN 2024**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil  
Président de l'ACSO (OISE)



Madame Mariline DUFIN

La secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)